

COMMUNE DE SPRIMONT

PAEDC

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE





SOMMAIRE

- 1 La Convention des Maires**

- 2 L'engagement de la Commune de Sprimont**

- 3 La participation citoyenne**

- 4 Le bilan territorial**

- 5 Les actions du PAEDC de Sprimont**

- 6 Projets en Énergies Renouvelables**

- 7 Conclusions**

La Convention des Maires

La Convention des Maires est une initiative de l'Union européenne visant à rassembler les collectivités locales engagées dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.



En adhérant à cette convention, les communes prennent des engagements concrets pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et adapter leur territoire face aux effets du changement climatique.



A présent, cette initiative dépasse largement les frontières de l'Europe et compte à présent plus de 11.000 villes et communes dans le monde, représentant approximativement 1 milliard de personnes.

2

L'engagement de la Commune de Sprimont

La commune de Sprimont a adhéré à la Convention des Maires en 2015.

Son engagement repose sur plusieurs axes stratégiques, dont l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation aux effets du changement climatique.

L'adhésion à la Convention des Maires implique les engagements suivants:

1

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

La commune s'engage **réduire de 55% les émissions de CO2 d'ici 2030** sur son territoire et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050

3

Energie durable et abordable

Elle s'engage à **lutter contre la précarité énergétique** en favorisant une énergie verte, durable et accessible à tous

2

Inventaire

Elle doit également **réaliser un bilan territorial** des émissions de gaz de à effet de serre et une **analyse des vulnérabilités de son territoire** face aux effets du changement climatique

4

Plan d'actions

Elle établit, avec la participation des acteurs locaux, un **plan d'actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)** qui sera mis à jour tous les 4 ans

La participation citoyenne

La participation citoyenne peut être définie comme étant un processus d'engagement de personnes ordinaires en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté.

En adhérant à la Convention des Maires, la commune de Sprimont s'est engagée à établir un plan d'action **avec la participation des acteurs locaux**.

C'est dans ce cadre qu'a été mis en place le "**Comité de pilotage POLLEC**" (**POL**itique **L**ocale **E**nergie **C**limat) constitué de citoyens sprimontois curieux, motivés et engagés dans la lutte contre le changement climatique.

Le Comité a ainsi établi un plan contenant 40 actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire sprimontois aux effets du changement climatique. Il a également élaboré un logo pour donner plus de visibilité au plan climat:

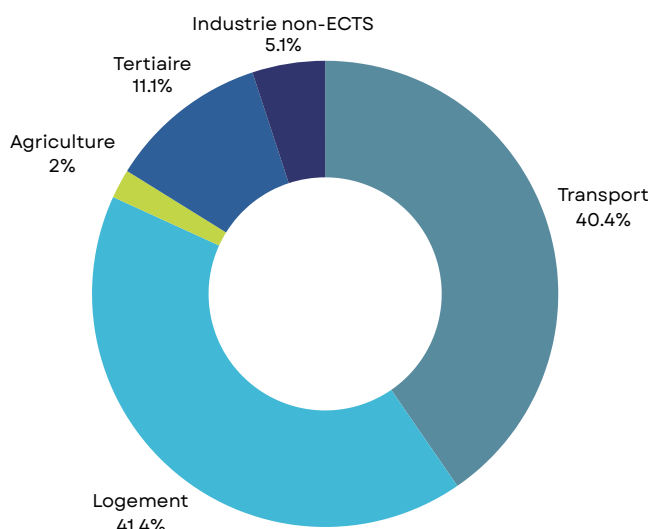


Le lien entre le Comité Pollec et les décideurs politiques est assuré par le **Coordinateur POLLEC**. Celui-ci organise également les réunions du Comité de pilotage, assure le suivi et la mise en œuvre des actions avec l'**équipe POLLEC** constituée d'agents communaux de différents services (travaux, mobilité, environnement, cohésion sociale, communication, CPAS, culture,...).

4

Le bilan territorial

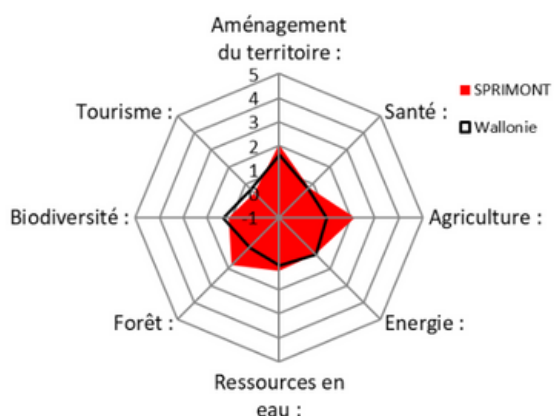
Le bilan territorial établi dans le cadre du PAEDC permet d'identifier les sources d'émissions de gaz à effets de serre (GES) sur le territoire communal. Celui-ci a mis en évidence que les secteurs les plus émetteurs de GES sont le transport et logement.



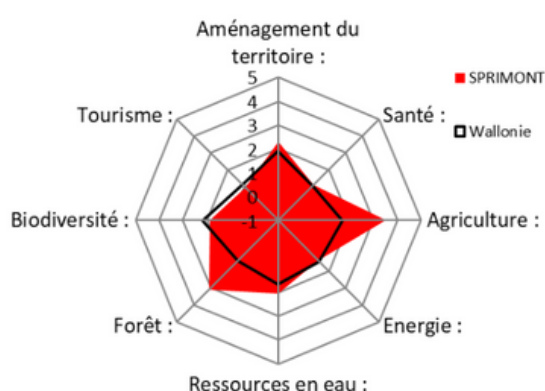
Ce diagnostic permet ainsi à la commune de cibler ses efforts et de définir des actions adaptées pour réduire l'impact environnemental de ces secteurs.

L'analyse des vulnérabilités du territoire communal a quant à elle mis en évidence que les exploitations agricoles, les forêts, et dans une moindre mesure la biodiversité, seront soumises à une pression de plus en plus forte dans les prochaines années et décennies.

Effets du changement climatique : Horizon 2030



Effets du changement climatique : Horizon 2050

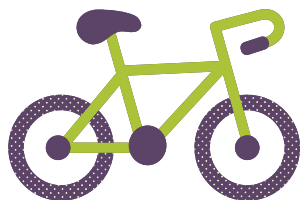


5

Les actions du PAEDC de Sprimont

Le PAEDC de la commune de Sprimont comporte **40 actions d'atténuation** (= réduction des émissions de GES) **et d'adaptation** aux effets du changement climatique.

Les **principales actions** sont les suivantes:



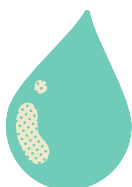
Transport

- Création d'un réseau de mobilité douce
- Amélioration de l'offre en transports en commun
- Plan communal de Mobilité
- Brevet cycliste dans les écoles communales
- Testing vélo électrique
- Engagement d'un Conseiller en Mobilité
- Parkings pour vélos



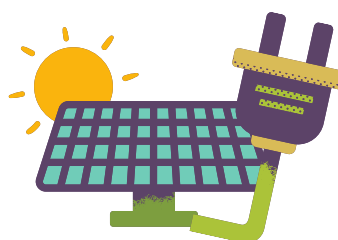
Logement/tertiaire

- Plateforme de rénovation énergétique
- Formations à l'isolation
- isolation des bâtiments communaux
- Tutrice énergie du CPAS



Eau

- Charge urbanistiques (citernes eau de pluie, matériaux drainants,...)
- Aménagement de mares tampon (inondation)
- Plan d'urgence inondations
- Protection et entretien des cours d'eau



Energie

- Achat groupé de gaz et d'électricité
- Rénovation de l'éclairage public
- Projets de production d'énergies renouvelables
- Coopérative citoyenne



Biodiversité

- Forêts gérées durablement (label PEFC)
- Cimetières nature
- Restauration de milieux humides
- Protection de la faune et la flore
- lutte contre les espèces invasives
- Plantations

6

Projets en Énergies Renouvelables



Le Plan climat de Sprimont mise sur le développement des énergies renouvelables pour réduire l'empreinte carbone du territoire communal et sa dépendance aux énergies fossiles.

Plusieurs projets sont envisagés, à l'étude ou déjà finalisés :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
- Développement de l'énergie éolienne avec la mise en place d'un parc de 5 éoliennes
- Exploitation de la biométhanisation pour transformer les déchets organiques en énergie
- Mise en service d'une centrale hydroélectrique
- Installation d'un réseau de chaleur urbain



Conclusions

Le Plan Climat de la commune de Sprimont témoigne d'une volonté politique forte de réduire l'empreinte carbone du territoire communal et d'accélérer la transition énergétique.

Il est plus qu'un document technique : c'est une feuille de route collective, bâtie avec et pour ses habitants.

En mettant l'accent sur la participation citoyenne, l'investissement dans les énergies renouvelables, le développement de la mobilité douce et la protection de la biodiversité, Sprimont incarne une commune résiliente résolument tournée vers l'avenir.